

Fonctionnement ou investissement ?

Je ne sais pas toujours s'il s'agit de fonctionnement ou d'investissement...

Pour mieux comprendre cette différenciation, vous pouvez faire l'analogie avec le budget d'une personne lambda :

Madame Bontemps est propriétaire de sa maison et de son véhicule.

- ⇒ Elle a donc, dans son « actif immobilisé », la valeur de sa maison ainsi que la valeur de son véhicule.
- ⇒ Elle a, dans son « passif », le solde des emprunts contractés pour l'achat de sa maison et de son véhicule. Cette dette diminue chaque année, sauf si elle contracte d'autres dettes qui s'ajouteront à ce passif.



Madame Bontemps fait un démoussage de sa toiture et installe des panneaux photovoltaïques.

Fonctionnement Mme Bontemps	
Dépenses	Recettes
Electricité, eau	Salaires
Alimentation	Allocations familiales
Réparations véhicule	Remboursements CPAM
Loisirs	Etc.
Vacances	
Coût démoussage	
Résultat€

Le démoussage relève du bon entretien de la toiture. Il maintient à l'identique la valeur de la maison = **fonctionnement**.

Investissement Mme Bontemps	
Dépenses	Recettes
Panneaux photovolt.	Emprunt

L'installation des panneaux représente une plus-value pour la maison et augmente sa valeur patrimoniale.

L'actif immobilisé augmente de la valeur des panneaux photovoltaïques. Le montant du passif augmente du montant du nouvel emprunt.

CONCLUSION : MADAME BONTEMPS A ENTRETENU SA TOITURE ET A INVESTI DANS SA MAISON.

Transposons maintenant sur un budget communal...

Vous validez, chaque année, l'état de l'actif de la Commune lorsque le comptable public vous adresse l'inventaire actualisé au 31.12. de l'année. Cet inventaire précise la valeur du patrimoine communal. C'est un document que vous suivez, avec les entrées et sorties du patrimoine, en lien avec le numéro d'inventaire que vous attribuez à chaque dépense d'investissement.

Le patrimoine communal est constitué des biens communaux mobiliers (tracteurs, véhicules, tables et chaises de la cantine par exemple) et immobiliers (bâtiments communaux et privés de la commune, terrains, etc.), mais aussi des licences et droits d'auteurs (site internet, logiciels, etc.).

Adaptons notre exemple à la commune :

Cette année, la Commune remplace à l'identique plusieurs radiateurs électriques de la mairie et change toutes les fenêtres bois de la mairie en fenêtres PVC.

Fonctionnement Commune	
Dépenses	Recettes
Charges générales dont radiateurs mairie	Recettes cantines
Charges de personnel	Contributions directes
Indemnités des élus	Dotations de l'état
Intérêts des emprunts	Services aux communes
Opérations ordre	
Résultat	

Le changement des radiateurs n'apporte pas de plus-value à la valeur du bâtiment, il maintient le bon état du chauffage du bâtiment = fonctionnement.

Investissement	
Dépenses	Recettes
Fenêtres PVC Mairie	Autofinancement

L'actif immobilisé augmente de la valeur des nouvelles fenêtres. Le passif de la Commune reste le même puisque la Commune a autofinancé les travaux. Il n'y a pas eu d'emprunt.

L'installation de nouvelles fenêtres (meilleure isolation) représente une plus-value pour la mairie et augmente la valeur du bâtiment.

CONCLUSION : LA COMMUNE A ENTRETENU SON SYSTEME DE CHAUFFAGE ET A INVESTI DANS DES FENETRES AMELIORANT L'ISOLATION DU BATIMENT.

ATTENTION : si la commune avait choisi de changer son système de chauffage électrique pour un chauffage gaz, cette dépense aurait relevé de l'investissement (nouvelle installation du système de chauffage).

De même, un changement des radiateurs électriques dits « grille-pain » pour des radiateurs à énergie sèche relèverait de l'investissement (amélioration consommation et plus-value).

Que se passe-t-il si la commune revend ou cède un bien inscrit à son actif communal ?

Il faut faire le lien entre la valeur du bien inscrit à l'inventaire et le prix de cession de ce bien :

- vous allez « sortir » de l'inventaire communal la valeur monétaire immobilisée
- vous allez intégrer la plus-value ou moins-value réalisée sur la revente ou la cession du bien.

Ex : la Commune vend son tracteur acheté 55.000€ et le revend 15.000€

- ⇒ les 15.000€ de la revente entrent en « produits exceptionnels » en recettes de fonctionnement,
- ⇒ des opérations d'ordre entre section de fonctionnement (042) et section d'investissement (040) permettront de flécher la sortie de l'inventaire du tracteur et d'acter la moins-value.

Pour aller plus loin : [tableau_cessions_immobilisations](#)